

Les **emplois**, les **missions** et les **salaires**
des diplômés de Licence professionnelle
Spécialité **Aménagement paysager : conception,
gestion, entretien, parcours Aménagement du
paysage, Gestion et Management de Chantier
d'Aménagement de l'Espace (GMCAE)**
Promotions **2021-22 à 2022-23**

L'UVSQ enquête chaque année les diplômés de Licence professionnelle sur leur devenir. Les emplois, les missions et les salaires 18 mois après, sont renseignés ici.



**La compilation
des emplois**





En général

L'UVSQ enquête par internet et par téléphone, chaque année, les promotions de Licence professionnelle, 12 mois et 18 mois après l'obtention de leur diplôme.

Cette enquête a pour objectifs :

- de répertorier et d'analyser les conditions d'insertion professionnelle,
- de repérer les parcours caractéristiques des débuts de carrière,
- d'établir un premier bilan du lien formation-emploi.

Ces données rendent compte de la situation des répondants diplômés de chacune des formations enquêtées. Elles doivent être considérées comme une description des situations plutôt que la mise en évidence de régularités statistiques.

Sont également disponibles : les fiches pour toutes les [spécialités de Licence professionnelle de 2022 à 2023](#) de l'UVSQ, enquêtées 18 mois après l'obtention de leur diplôme, les listes des [emplois, des missions et des salaires](#) des Licences professionnelles 2022 à 2023 et le devenir comparé des promotions 2022 et 2023.

■ POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez également les listes des précédentes promotions de Licence professionnelle de l'UVSQ (2011 à 2020), 30 mois après l'obtention de leur diplôme :

- des [emplois, des missions et des salaires](#),
- des [devenirs comparés](#).





Promotion 2022-23

■ Emplois et missions

Président / Présidente d'une entreprise du bâtiment et du paysage

* : Gestion et management, conception paysagère, gestion commerciale

Chef / Cheffe d'équipe création de paysages : Création de jardins, suivi des plans, gestion des aléas

Manager / Manageuse d'équipe : Gestion d'équipe, montage et démontage des installations

Conducteur / Conductrice de travaux : Direction de travaux, entretien d'espaces

Formateur / Formatrice technique en aménagement paysager * : Formation d'apprenants, suivi en entreprise

Ouvrier qualifié / Ouvrière qualifiée : Organisation de chantiers, gestion d'équipe

Ouvrier / Ouvrière paysagiste (2) : Création et entretien de jardins

Ouvrier commercial / Ouvrière commerciale : Réalisation de terrains, RDV commerciaux et élaboration de devis

* *Emploi déjà occupé avant l'obtention de la LP*

■ Salaire net mensuel, avec majoration mensuelle* (primes, indemnités) - équivalent temps plein -

***Avant imposition à la source**

Salaire plafond

2 350 €

Salaire médian

2 000 €

30 000 €
brut annuel

Salaire plancher

1 400 €

La moitié gagne plus de 2 000 €. 80% des diplômés (6 sur 8) gagnent entre 1 400 € et 2 350 €.

■ Majoration annuelle (primes, indemnités, 13ème mois, heures supplémentaires)

4 en perçoivent, **5** n'en perçoivent pas



Non indiqué, effectifs insuffisants



Promotion 2021-22

■ Emplois et missions

Conducteur / Conductrice de travaux

Jardinier / Jardinière paysagiste : Entretien, création, conception

Ouvrier paysagiste qualifié / Ouvrière paysagiste qualifiée : Réalisation de chantiers, management d'équipe, compte-rendu au supérieur
Ouvrier qualifié / Ouvrière qualifiée : Travail sur chantier, organisation du travail

Technico-commercial / Technico-commerciale : Anticipation, chiffrage, organisation

Chargé / Chargée d'affaires : Développement du portefeuille client

Chargé / Chargée d'études : Réponse aux appels d'offre, analyse technique et financière

■ Salaire net mensuel, avec majoration mensuelle* (primes, indemnités) - équivalent temps plein -

***Avant imposition à la source**

Salaire plafond

2 800 €

Salaire médian

2 300 €

35 844 €
brut annuel

Salaire plancher

1 700 €

*La moitié gagne plus de 2 300 €. 80% des diplômés
(5 sur 6) gagnent entre 1 700 € et 2 800 €.*

■ Majoration annuelle (primes, indemnités, 13ème mois, heures supplémentaires)

5 en perçoivent, **2** n'en perçoivent pas



67 € (médiane, nette mensuelle)

1 039 € (médiane, brute annuelle)